

Dan

**MAIRIE DE
GRAVESON**

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/07/2016 et complétée le 16/09/2016

N° PC 013 045 16 N0017

Par :	Monsieur COURDON Jérémy
Demeurant à :	444 chemin des Meuilles Draille de l'Aubarède 13690 GRAVESON
Sur un terrain sis à :	2 Boulevard du Général de Gaulle 13690 Graveson Parcelle AT 694
Nature des Travaux :	Construction neuve

Surface de plancher : 855 m²

**Destination : Immeuble d'habitation,
commerces et bureaux**

LE MAIRE DE GRAVESON, VICE PRESIDENT DE TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu la situation du terrain en zone de prévention du risque sismique 3 d'aléa modéré,
Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation Basse Vallée Durance approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 2016,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2013,
Vu la situation du terrain en zone UB,
Vu la consultation des gestionnaires de réseaux publics,
Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,

ARRETE

Article 1 - Le présent Permis de Construire est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 2 - Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours annexées au présent arrêté.

Article 3 - La construction à édifier est soumise à la Taxe d'Aménagement et aux participations pour le raccordement aux réseaux publics d'eau et d'assainissement.

Fait à Graveson, le 29 SEP. 2016

**Le Maire,
Michel PECOUT**

